

La création des Archives départementales de Mayotte : l'écrit au coeur de l'oralité (2004-2008)

Anne Lebel

Citer ce document / Cite this document :

Lebel Anne. La création des Archives départementales de Mayotte : l'écrit au coeur de l'oralité (2004-2008). In: La Gazette des archives, n°226, 2012. Gérard Naud, un archiviste de notre temps. pp. 223-231;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2012_num_226_2_4912

Document généré le 15/03/2017

La création des Archives départementales de Mayotte : l'écrit au cœur de l'oralité (2004-2008)

Anne LEBEL

Quand on évoque la création des services d'archives, on pense spontanément aux nombreux services d'archives municipales créés au lendemain de la décentralisation. Ce mouvement était accompagné par la création des formations universitaires en archivistique dont la pionnière fut l'université de Haute-Alsace, à Mulhouse.

En Outre-mer, dans ces années 1980, les Archives départementales de la Guyane étaient créées, ainsi que les Archives territoriales de la Nouvelle-Calédonie. Dans ces deux cas, il s'agissait de mettre en place intégralement le service, presque trente années après ceux des Antilles et de la Réunion. Le décret du 28 mars 1947 avait étendu aux DOM les lois et décrets (à de rares exceptions près) régissant les services d'archives départementales. Les Archives départementales de la Martinique furent créées en 1950, celles de la Guadeloupe en 1951, de La Réunion en 1952 et de La Guyane en 1983. Le travail des premiers archivistes y fut difficile.

Dans le canal du Mozambique, entre l'Afrique orientale et Madagascar, un petit archipel, Mayotte, restait encore hors du réseau des Archives de France. Son histoire récente en a été la principale raison¹.

La loi du 11 juillet 2001, posant les bases de la départementalisation de Mayotte, rendait possible le contrôle scientifique et technique de l'État. La

¹ Acquise par la France en 1841, Mayotte refuse l'indépendance en décembre 1974, au contraire des trois autres îles des Comores. Confirmant sa volonté de rester au sein de la République française en 1976, les communes et le conseil général sont créés l'année suivante. Le nombre d'habitants passe de 47 246 en 1978 à 160 265 en 2002.

direction des Archives départementales de Mayotte est donc la dernière-née d'un réseau couvrant l'ensemble des territoires français.

Le premier poste de conservateur du patrimoine fut créé par le ministère de la Culture et de la Communication en octobre 2003 et pourvu en novembre 2004. À l'instar des Archives départementales de métropole et des DOM qui, dans le cadre de la décentralisation, avaient été transférées aux conseils généraux en 1986, celles de Mayotte le furent à leur tour en avril 2004. Il fallait tout construire. Et je le compris dès mon arrivée sur l'île.

Des locaux de fortune...

Ma première découverte fut celle du bâtiment des archives « écrites » de la collectivité départementale. Elle me fit sentir combien la tâche de créer un service d'archives s'annonçait être un véritable défi à relever. J'entrais dans un petit hangar métallique où s'était installé le service en 1997¹, bien caché derrière les locaux de la police aux frontières et du centre de rétention administratif, à Pamandzi.

Ce hangar, d'une superficie totale de 150 m², était divisé en deux espaces : le premier (60 m²) regroupait la salle de lecture, deux bureaux, un local pour la reprographie et les WC ; le second (90 m²) était réservé à l'unique magasin de conservation, saturé. Ces locaux étaient, de toute évidence, inadaptés à la conservation des archives, à l'accueil du public, et tout simplement à l'ensemble des missions essentielles d'un service d'archives.

Dans la salle de lecture exiguë coexistaient le secrétariat, le poste de travail du magasinier et le public. Cette pièce de moins de 25 m² pouvait accueillir jusqu'à

¹ Après une vie apparemment paisible de 1846 à 1958 dans la résidence préfectorale de Dzaoudzi, les Archives de Mayotte entrèrent dans une phase plus tourmentée. À partir de 1958, elles furent transférées à Moroni (à quelques exceptions près, dont celles du tribunal). Au moment de l'indépendance des Comores en 1975, le bruit courut (et court toujours) que les archives avaient été détruites. Mayotte, qui avait séparé son destin de celui des trois autres îles des Comores, reconstituait alors sa mémoire administrative : les archives étaient désormais conservées dans les locaux de la préfecture (1976-1989), puis à proximité dans trois pièces du rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment de la Poste (1989-1995) où elles cohabitèrent avec le bureau des affaires maritimes, la Poste et les Télécommunications, le service des hydrocarbures, celui de l'électricité de Mayotte. Pendant deux années, elles furent installées à M'Stapéré sur Grande-Terre avant de revenir sur Petite-Terre, à Pamandzi, en 1997.

sept lecteurs : bruits et confusion des espaces de travail et d'accueil perturbaient la bonne marche du service. La mauvaise isolation des deux bureaux (le mien et celui de mon adjoint) interdisait d'évoquer les dossiers internes au service en présence du public. Dans le magasin, les parois métalliques doublées d'une simple cloison en placoplâtre ne permettaient pas une isolation thermique correcte : lors de longues périodes d'ensoleillement, les parois internes emmagasinaient la chaleur. Une simple climatisation permettait de rafraîchir le magasin de conservation : ventilation et brassage de l'air essentiels à une bonne conservation des archives n'existaient pas. Il était évident que l'un de mes objectifs prioritaires serait la construction ou l'aménagement d'un bâtiment spécifique. Et je ne savais pas encore que chaque alerte cyclonique mettait en péril les archives conservées dans ce hangar à la structure fragile, près de la mer.

Quant à la section des archives orales, elle occupait deux bureaux dans l'ancienne résidence du gouverneur, à Dzaoudzi. Elle y cohabitait avec la direction des Affaires culturelles et le service du patrimoine. Il n'existait aucun espace pour accueillir le public et permettre la consultation des témoignages oraux. La section orale avait été décapitée de sa direction au lendemain du départ de sa responsable en 2000. Les trois agents (un traducteur, un technicien du son et une secrétaire) poursuivaient tant bien que mal la collecte des témoignages oraux, les transcriptions et les traductions en français. Cette section représentait un enjeu majeur dans la culture mahoraise et son rattachement à la direction des Archives départementales n'avait pas été un long fleuve tranquille. Dans les années précédentes, la section des archives orales avait connu une activité importante dont la partie la plus visible était la publication d'un ensemble de fascicules¹ retraçant des récits de vie, retranscrivant des contes et légendes très largement diffusés au sein de la population.

Une culture orale très forte

À l'extérieur, la première évidence fut effectivement l'existence d'une culture orale très forte. De mes premiers contacts, je déduisais très vite que le conservateur que j'étais n'avait pas d'archives « écrites » à conserver mais que

¹ Neuf fascicules avaient été publiés entre 1996 et 1999, dont le plus important fut consacré aux Anciens : *Les vieux, mémoire d'un pays*.

les archives historiques étaient consultables chez des particuliers vers lesquels on m'orientait ! D'ailleurs, il me fut difficile, les premiers mois, de me présenter sous la qualité d'archiviste départementale sans que l'interlocuteur ne rajoute préalablement à tout échange : des « archives orales ».

Pourtant, le petit local abritant les archives de Mayotte conservait en son sein, depuis 2000, un nombre important de microfilms qui offraient au public l'accès aux archives historiques conservées aux Archives nationales d'Outre-mer. Mais très rares étaient ceux qui les consultaient, la grande majorité du public recherchant des décrets de naturalisation ou des jugements supplétifs d'état civil.

Cette culture orale très forte et la quasi absence d'archives antérieures à 1976¹ avaient bien sûr des conséquences sur l'écriture de l'histoire de Mayotte : la connaissance historique était transmise par les Anciens ou reposait sur les sources imprimées ou dactylographiées². Une histoire approximative dominait. Quand les administrations ou les particuliers sollicitaient les Archives départementales pour un bref historique de l'îlot Bouzi, de la santé à Mayotte, des léproseries, etc., nous étions incapables de répondre. Et je n'évoquais pas encore l'histoire de l'enseignement au XIX^e siècle, de la progression de l'Islam à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle...

Convaincre ! Une politique culturelle et éducative dense

Il fallait convaincre que l'histoire pouvait s'écrire grâce à des archives « écrites », positionner la conscience de la constitution du patrimoine au cœur de la gestion des archives administratives au quotidien, en mettant en évidence que l'histoire récente était peu connue parce que les archives avaient disparu. Il

¹ LEBEL (Anne), *Renaître de ses cendres : les archives départementales de Mayotte, Taarifa*, n° 1, avril 2009, p. 7-16.

² L'absence de consultation des archives pour mener à bien une recherche historique entraînait de fait l'utilisation, outre l'indispensable thèse de Jean Martin [MARTIN (Jean), *Comores, quatre îles entre pirates et planteurs*, Paris, L'Harmattan, 1983, 2 vol. : t. 1, *Razziyas malgaches et rivalités internationales*, 611 p. ; t. 2, *Genèse, vie et mort du protectorat*, 477 p.], de l'ouvrage de Gevrey [GEVREY (Alfred), *Essai sur les Comores*, Pondichéry, A. Saligny imprimeur du Gouvernement, 1870, 307 p.] ou du dactylogramme de Paul Guy [GUY (Paul), *Mayotte et les Comores : essai de chroniques judiciaires, 1848-1960*, 172 p. multigraphiées.].

nous fallait montrer que les archives orales et les archives « écrites » étaient complémentaires et s'enrichissaient l'une l'autre.

Pour y parvenir, il était essentiel de faire connaître les richesses des Archives départementales, d'organiser la collecte des archives administratives, de créer la bibliothèque patrimoniale et le fonds iconographique, de monter un service structuré avec du personnel qualifié et un budget autonome, de construire ou aménager un bâtiment spécifique.

La priorité fut donnée à la création du service éducatif. Aucun contact n'existait avec les établissements scolaires. Ce projet reçut un écho favorable car dès septembre 2005, le service éducatif des Archives départementales commençait à fonctionner avec la mise à disposition par le vice-rectorat d'un professeur agrégé d'histoire à mi-temps. De son côté, le conseil général mettait à la disposition de l'enseignant les moyens budgétaires et humains nécessaires pour mener à bien ses missions. Le service éducatif jouait un rôle culturel essentiel en ouvrant les archives « écrites » aux élèves et à leurs enseignants. Il permettait de mettre les élèves en contact direct avec les documents originaux, sources de l'histoire vivante ; de contribuer à développer l'esprit critique et les capacités d'observation et d'analyse des élèves ; de leur faire découvrir le fonctionnement des institutions locales et nationales ; de les sensibiliser au patrimoine et à sa nécessaire préservation. Pour sa première année de fonctionnement, le service éducatif s'était penché sur les transports maritimes dans l'Océan indien, remplaçant ainsi Mayotte au cœur de sa région. Des séances en prise directe avec les réalités contemporaines étaient proposées comme celle consacrée à l'état civil : état civil européen, état civil indigène, reconstitution de l'état civil avec l'attribution des patronymes d'aujourd'hui.

Le bilan des trois premières années d'activité de ce service éducatif fut très honorable : en 2008, plusieurs expositions¹ circulaient dans les établissements scolaires et un dossier pédagogique avait été publié. Mais très peu d'élèves avaient visité les Archives départementales : faute de locaux, les activités du service éducatif étaient tournées directement vers les établissements scolaires.

Le service éducatif des Archives départementales participait également à la formation des enseignants : en 2007 et en 2008, des séances de formation avaient permis de travailler sur l'exploitation de documents d'archives et la restitution pédagogique aux élèves, de faire prendre conscience que l'histoire mahoraise pouvait être intégrée dans le programme général par le biais du service éducatif.

¹ Mayotte et le sucre ; histoire de Dzaoudzi ; l'abolition de l'esclavage ; histoire de Mayotte de 1843 à 2007 ; 30 années de réalisations publiques à Mayotte de 1976 à 2006.

Parallèlement, était lancée l'idée de créer un bulletin d'information des Archives départementales, *Mahabari*, dont le premier numéro parut en 2006. L'objectif était de faire connaître les fonds des archives « écrites » et orales, les nouvelles acquisitions (gravures, livres anciens, cartes et plans, etc.), l'actualité des activités culturelles, l'origine des mots « shimahorais » ou « kibushi »...

Plus ambitieuse fut la création de la revue *Taarifa*¹ dont le premier numéro fut publié après mon départ. La diffusion des connaissances historiques et le développement de la recherche historique en étaient les principaux objectifs. Des articles relatifs à l'histoire, l'anthropologie et la linguistique régionales devaient rendre compte des activités de recherche et contribuaient à une meilleure connaissance des sources documentaires relatives à Mayotte et sa région.

La légitimité des Archives départementales dans la politique de diffusion de la connaissance historique était renforcée par la réalisation d'expositions itinérantes liées à des événements (les Journées européennes du patrimoine, le trentième anniversaire du conseil général) ou des opportunités (l'histoire de Mayotte de 1841 à 2004, le cyclone Kamisy). Les expositions les plus récentes furent systématiquement accompagnées d'un fascicule reproduisant les panneaux de l'exposition face auxquels se laissaient lire les témoignages oraux des Mahorais, rassemblant ainsi la culture de l'écrit et la mémoire orale.

Enrichir les fonds

Si la valorisation des Archives départementales était essentielle, il était tout aussi important de continuer à enrichir les fonds à mettre à la disposition de la population. Et, tout d'abord, de mettre en place une véritable collecte des archives administratives qui n'avait été réalisée qu'à la Préfecture et à la direction de l'Équipement. Il s'agissait donc d'entrer pour la première fois dans les administrations et les collectivités territoriales et de sensibiliser les fonctionnaires à la gestion des archives vivantes et intermédiaires. Aucune mémoire administrative n'existait ; un certain désintérêt pour la gestion des archives était favorisé par le départ de nombreux agents après deux ou quatre années de présence.

¹ Mot issu de l'arabe « tà rif » que l'on peut traduire en français par les termes « information, nouvelle ». Le mot « taarifa » a l'avantage d'être à la fois présent dans toutes les langues de l'île : le shimaoré, le kibushi et le kiantalautsi.

Le problème de la conservation des archives n'était pas encore ressenti comme une nécessité dans cet archipel où les collectivités et plusieurs services de l'État étaient jeunes. Les dix-sept communes et le conseil général n'avaient été créés qu'en 1977¹ avec des moyens budgétaires et humains très réduits. La mise en place des nouvelles structures administratives et politiques en 1977 s'était accompagnée de nombreuses constructions de bâtiments publics. Chaque déménagement avait représenté un danger pour les archives, sinon leur disparition.

Dès lors, les Archives départementales répondaient plus souvent à des situations d'urgence qu'à une programmation raisonnée. Je garde en mémoire le sauvetage des archives du tribunal dont une partie du toit s'était envolée à la suite du passage d'une dépression tropicale ; celui des archives de la direction de l'Agriculture et de la Forêt promises au feu ; les visites dans les justices cadiales pour préserver les registres des naissances et des mariages, etc.

Mais l'impossibilité d'accueillir des versements paralysait un secteur complet des missions des Archives départementales : la collecte des archives administratives. La stratégie adoptée était donc pragmatique : pour éviter les destructions sauvages, les visas d'élimination étaient accordés prioritairement afin de dégager de l'espace et d'éviter des destructions non contrôlées en attendant l'ouverture d'un bâtiment spécifique aux Archives.

La majorité du fonds des archives orales avait été créée dans le cadre d'un programme de collecte systématique des traditions de la société mahoraise dont l'héritage ne se transmettait que par la parole (contes, chants, légendes, pratiques, etc.). Parallèlement, des récits de vie, dont l'un évoquait la fin des plantations sucrières, avaient été recueillis ainsi que des témoignages oraux autour des thèmes de l'esclavage, des razzias et des déportations. La collecte des récits de vie et des contes se poursuivait. Mais la restructuration de la section des archives orales intégrait désormais le champ de l'histoire contemporaine où l'oral était un complément irremplaçable de l'écrit. Si ce dernier permettait de reconstituer l'histoire à travers les événements ou les institutions, l'oral traduisait le vécu des hommes, la représentation des faits.

À Mayotte, la disparition de la très grande majorité des archives antérieures à 1976 et la mise en place rapide de nouvelles compétences à partir de 2001 (instauration de l'état civil, nouvelles fonctions des cadis, etc.) rendaient la collecte de la mémoire orale contemporaine indispensable. Les transcriptions et traductions des témoignages recueillis en shimaoré et kibushi, leur indexation

¹ Les communes ont remplacé en 1977 les cantons.

et leur transfert sur support numérique devraient permettre dans les années à venir d'offrir aux chercheurs de nouvelles sources à exploiter et de nouvelles perspectives de recherches.

L'acquisition régulière des cartes, plans, gravures, cartes postales anciennes, photographies, etc. permet de constituer un fonds iconographique et des cartes et plans qui n'existaient pas.

La bibliothèque patrimoniale fut créée en 2005. Elle rassemblait la documentation ancienne et contemporaine dispersée traitant de Mayotte et des Comores. En vérité, peu de publications étaient consacrées exclusivement à l'archipel. Les informations étaient très souvent de simples articles insérés dans des ouvrages à portée plus générale ou des périodiques. Parallèlement, une bibliothèque d'histoire regroupait, à côté des revues nationales de référence, des revues plus spécialisées : *Études Océan indien* de l'Institut national des langues et civilisations orientales, *Ya mkobé* du Centre national de documentation et de recherche scientifique des Comores, *Cahiers d'études africaines*, etc.

L'enrichissement de l'ensemble de ces fonds avait pour objectif de favoriser la recherche historique *in situ* en offrant aux étudiants, chercheurs, érudits ou simples curieux de Mayotte et de sa région l'accès à des fonds d'archives « écrites » et orales et à des ouvrages difficiles à trouver.

Des moyens pour les Archives !

Cette politique culturelle et pédagogique dense, la mise en place de la collecte des archives administratives furent possible grâce aux moyens supplémentaires que le conseil général de Mayotte mit à la disposition des Archives départementales.

À la fin de l'année 2004, les Archives départementales ne disposaient pas de budget propre. Les dépenses de fonctionnement se limitaient à quelques ouvrages d'histoire, d'anthropologie ou de linguistique achetés dans l'unique librairie mahoraise. La totalité des besoins des Archives, tant en investissement qu'en fonctionnement, était transmise et gérée par la direction des Finances ou celle des Moyens. La régie des recettes était inexistante : les photocopies étaient donc gratuites. Au lendemain de la mise en place de la décentralisation et de l'arrivée du premier directeur, un budget propre fut affecté aux Archives départementales destiné à financer des actions qui, jusqu'à ce jour, n'étaient pas

programmées : conservation préventive et curative, valorisation culturelle et éducative, enrichissement des fonds documentaires et archivistiques. Le budget de 2005 fut difficile à mettre en place, les lignes budgétaires des Archives devant être créées et abondées.

L'effort porta également sur le recrutement du personnel. En 2004, l'équipe des Archives départementales se composait de six agents répartis sur deux sites :

- à la section « écrite » (Pamandzi) : un responsable, une secrétaire et un agent d'entretien ;
- à la section « orale » (Dzaoudzi) : un traducteur, un technicien du son et une secrétaire.

L'équipe était très insuffisante et peu professionnalisée pour faire face à l'ensemble des missions. En 2006 et 2007, plusieurs cadres furent recrutés : deux archivistes diplômées et une cadre B chargées de la collecte et du traitement des archives contemporaines auprès des administrations de l'État et du conseil général, une bibliothécaire, une ethnologue responsable de la section des archives orales et une médiatrice culturelle. Plusieurs jeunes vacataires vinrent compléter l'effectif.

La programmation du nouveau bâtiment des Archives départementales fut initiée en 2006 et la programmation détaillée achevée l'année suivante.

En quatre années, tout ne fut pas réglé. En juin 2008, les Archives départementales n'avaient toujours pas de bâtiment spécifique, l'informatisation n'avait pas été menée à son terme, le travail était encore immense dans les administrations et les collectivités, la coopération régionale n'était qu'un projet encore vague. Mais les fondations étaient posées : les Archives départementales, rassemblant les archives « écrites » et orales, avaient acquis un droit de cité à Mayotte et étaient lisibles à travers leurs activités culturelles et éducatives, tournées vers la population.

Anne LEBEL
Directrice des Archives départementales de la Guadeloupe
anne.lebel@cg971.fr